

Demande déposée le 05/01/2023

Affichage récépissé dépôt de dossier : 09/01/2023

N° DP 042 312 23 M0001

Par :	ATELIER BREGIGEON ARCHITECTE M. BREGIGEON Thierry
Demeurant à :	5 Rue Adrien ligué 74100 ANNEMASSE
Sur un terrain sis à :	8 Rue du Grand Suc 42380 LA TOURETTE 312 A 971
Nature des Travaux :	Installation de panneaux photovoltaïques

Surface de plancher : 0 m<sup>2</sup>

**Le Maire,**

Vu la déclaration préalable présentée le 05/01/2023 par ATELIER BREGIGEON ARCHITECTE (M. BREGIGEON Thierry),

Vu l'objet de la demande :

- pour Installation de panneaux photovoltaïques,
- sur un terrain situé 8 RUE DU GRAND SUC - 42380 LA TOURETTE,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 421-1 et suivants,

Vu le Décret n° 2016-6 du 5 janvier 2016 portant à 3 ans la durée de validité des autorisations d'urbanisme

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 19 décembre 2017 et modifié le 12 mars 2019,

Zone : UC,

Vu l'avis avec recommandations de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) de la Loire en date du 03/02/2023,

### A R R E T E

**Article 1 :** La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non-opposition sous réserve du respect des conditions particulières mentionnées ci-dessous.

**Article 2 :** En application de l'article R111-27 du code de l'urbanisme, il conviendra de prendre en compte les recommandations émises par l'UDAP de la Loire dans l'avis ci-joint.

LA TOURETTE, le 8 février 2023

Le Maire,  
Serge GRANJON



**Observations :**

En cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques (loi du 27/09/1941, article 14) le pétitionnaire est informé qu'il est responsable de la conservation des vestiges tant mobiliers qu'immobiliers, il devra prendre contact avec la Direction Régionale de Affaires Culturelles.

*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*